

SEJOUR DE REPIT LIONS ALZHEIMER (SE.RE.LA.)
au VRF de FONDETTES (37230)
SAISON 2024

NOTICE A L'ATTENTION DU CLUB LIONS QUI PARRAINE LE SEJOUR

Votre Club souhaite agir pour les malades d'Alzheimer et leurs aidants
Vous avez autour de vous un couple dont le malade est à domicile, fréquente un CAJ,
dont les ressources ne lui permettent pas de financer en totalité un séjour de répit
Vous pouvez proposer un séjour de répit d'une ou deux semaines en Touraine.

Le coût total du séjour d'une semaine pour 2 personnes en pension complète, hors transport, est d'environ **1.700 €** pour 2024.

Compte tenu de la participation des Caisses de Retraite des intéressés, le coût pour les familles et les clubs, pour un séjour d'une semaine, se limite à :

- **250 € pour le Club qui parraine,**
- **250 € pour la famille**

Le reste à charge du séjour (variable selon les niveaux de revenus et les Caisses de Retraite des intéressés) **incombe à Lions Alzheimer.**

- Téléchargez la Fiche de transmission de coordonnées
- Faites remplir cette Fiche par le couple choisi
- Adressez ce document accompagné de :
 - un chèque de 250€ du Club parrainant le séjour, à l'ordre de Lions Alzheimer.
 - un chèque de 250€ de la famille, à l'ordre de Lions Alzheimer

à

ATTENTION : GIR 1,2,3,4 uniquement (à renseigner impérativement sur la Fiche)

La demande sera transmise par Lions Alzheimer à Fondettes qui se chargera alors de prendre contact avec le ou les caisses de retraite des intéressés.

L'établissement de Fondettes se réserve le droit de contacter directement la famille pour des renseignements complémentaires d'ordre privé concernant les revenus ou les Caisses de Retraite.

Les dates des séjours 2024 ainsi que les dates butoirs de transmission des dossiers à

Marcel MISERIAUX
39 Rue Principale
37390 ST ROCH
marcel.miseriaux@orange.fr

sont les suivantes :

- séjour du 3/5 au 10/5 dossier à transmettre **avant le 24 Février 2024**
- séjour du 10/5 au 17/5 dossier à transmettre **avant le 1^{er} mars 2024**
- séjour du 24/5 au 31/5 dossier à transmettre **avant le 23 mars 2024**
- séjour du 31/5 au 7/6 dossier à transmettre **avant le 30 mars 2024**
- séjour du 14/6 au 21/6 dossier à transmettre **avant le 6 avril 2024**

Comme les années précédentes nous proposons 2 possibilités de séjours de 2 semaines consécutives (doublement des participations famille et Club).

L'établissement de Fondettes adressera à la famille qui devra les lui retourner :

- un dossier administratif pour le malade
- un dossier administratif pour l'aidant ou référent
- un dossier médical à remplir par le médecin traitant
- un questionnaire sur les habitudes de vie.

Aucun des chèques ne sera encaissé par Lions Alzheimer avant l'avis définitif d'acceptation du dossier par Fondettes et au plus tôt une semaine avant le début du séjour.

En cas d'annulation à moins d'un mois de la date de début du séjour un forfait de 50 € pour frais d'inscription sera retenu à la famille.

Aucun règlement ne doit être fait directement à l'établissement de Fondettes hormis les dépenses personnelles pendant le séjour (boissons, ...).

Afin de faciliter les échanges Famille / Club Lions / Lions Alzheimer / VRF Fondettes, il serait souhaitable que chaque club qui parraine un séjour, désigne un Lion référent dans le club qui puisse assister le couple Aidant/Aidé dans la démarche administrative et éventuellement organiser le transport vers Fondettes (covoiturage, billets de train, acheminement à la gare...) sachant que le transport reste à la charge de la famille (ou du Club s'il le décide).

Pour toute information complémentaire, contactez votre Délégué Lions Alzheimer de District.